



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires et de la mer**

Affaire suivie par Laurence DIVILLER

Nantes, le 22 décembre 2023

## **NOTE DE PRÉSENTATION**

### **Projet d'arrêté préfectoral portant délimitation d'un périmètre de protection de biotope du Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) à Rezé**

#### **Contexte et objectifs du projet d'arrêté :**

L'arrêté préfectoral de protection de biotope a pour objectif de prévenir la disparition des espèces protégées (animales, végétales) par la fixation de mesures de conservation des milieux nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos et à leur survie. Cet arrêté établit, de manière adaptée à chaque situation, les mesures d'interdiction ou de réglementation des activités susceptibles de nuire aux biotopes.

Le projet d'arrêté concerne le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), espèce protégée classée "Quasi menacé" (NT) sur la liste rouge des amphibiens et reptiles continentaux des Pays de la Loire et responsabilité régionale de 2021.

#### **Contenu du projet d'arrêté :**

L'arrêté définit le secteur au sein duquel des mesures particulières s'appliquent afin de conserver les biotopes pionniers spécifiques de ces espèces protégées et assurer leur survie.

#### **Date et lieux de la consultation :**

En application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral portant délimitation d'un périmètre multisites de protection de biotope du Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) à Rezé est mis en consultation du public.

**La consultation est ouverte par voie électronique du 22 décembre 2023 au 14 janvier 2024 inclus.**

Le public peut faire valoir ses observations :

- **directement en ligne en précisant** «Projet d'arrêté préfectoral portant délimitation d'un périmètre multisites de protection de biotope du Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) à Rezé » à l'adresse suivante :

[ddtm-see-consultation@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddtm-see-consultation@loire-atlantique.gouv.fr)

- **par courrier** à l'adresse suivante :  
Direction départementale des territoires et de la mer  
Service eau, environnement  
Unité biodiversité,  
10 Bd Gaston Serpette, BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1.